



COMMUNE DE FOUQUIERES LEZ LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2010



PRESIDENT : BOUCHEZ M. Maire

PRESENTS : HOCHART D. CHAUDAUDRA E. SZAT S. MACIAZEK C. FLAMENT A. Adjoint – BIELKIN L. SYS M. BEKAERT P. VANEECKE M.A. HERMEL J.L. WARNEZ M. DEGAND D. JAROSZ S. ABRAHAM J.C. MOLENDRA E. THIRION J.P. HERMAND J. PRZYBOROWSKI B. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : BERTIN A. HENOT D. PAW R. Adjoint – BOUKHATEB N. BELHAJ M. Conseillers Municipaux ont donné procuration – MONTEVILLE G.M. BUYCK I. Conseillers Municipaux.

ABSENTS : FAVIER E. DARCHEVILLE F. VANTOURNOUDT A. Conseillers Municipaux

SECRETARE: ABRAHAM J. C. Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.



LOTISSEMENT RUES R.BRIQUET ET DAUTRICOURT

Le Conseil Municipal

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2009 présenté par ADEVIA chargé de l'aménagement du lotissement rues R.Briquet et Dautricourt

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CITE DU VERT TILLEUL

Le Conseil Municipal

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2009 présenté par ADEVIA chargé de l'aménagement du secteur du Vert Tilleul
- autorise le Maire à signer l'avenant N° 6 à la convention publique d'aménagement du secteur du Vert Tilleul ayant pour objet le surcoût de l'acquisition du terrain nécessaire à la construction de l'EHPAD. En effet, le montant des indemnités dues aux propriétaires dudit terrain, fixé par le Juge de l'Expropriation est supérieur à l'estimation des services fiscaux.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.



LOTISSEMENT RUE DE LA SUCRERIE

Le Conseil Municipal,

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2009 présenté par ADEVIA chargé de l'aménagement du secteur du lotissement rue de la Sucrierie

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CITE DU VIEUX 9

Le Conseil Municipal,

- approuve le compte-rendu d'activité de l'année 2009 présenté par ADEVIA chargé de l'aménagement de la Cité du Vieux 9

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes	6 099 894.02 €
- dépenses	4 220 303.80€
<u>excédent de fonctionnement</u>	<u>1 879 590.22 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes	8 012 745.75 €
- dépenses	2 359 031.55 €
<u>excédent d'investissement</u>	<u>5 653 714.20 €</u>

Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de 6 932 628.22 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 816 685.17 €, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 1 062 905.05 €.

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2009 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2010, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a félicité le Maire pour sa bonne gestion du budget communal.



COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – EXERCICE 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes	20 932.33 €
- dépenses	5 416.16 €
<u>excédent de fonctionnement</u>	<u>15 516.17 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes	1 870.13 €
- dépenses	0
<u>excédent d'investissement</u>	<u>1 870.13 €</u>

Le compte administratif de la Zone Industrielle de l'exercice 2009 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- convention de partenariat avec la société APAVE
- convention de location d'exposition
- contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un immeuble rue Pasteur
- diagnostic sur les accessibilités des bâtiments recevant du public
- contrat de maintenance des sites informatiques des écoles
- acte d'occupation temporaire d'un immeuble 17 rue Gambetta
- Marché pour les travaux du lot N° 7 « chauffage – sanitaire – ventilation » de l'atelier pour les services techniques
- Remboursement d'un sinistre
- Travaux de réfection de voirie dans diverses rues de la commune
- Droit de préemption sur l'immeuble 45 rue E.Zola
- Travaux de mise en sécurité de la voirie : contrat de maîtrise d'œuvre
- Avenant à la convention de vérification des installations gaz des bâtiments communaux
- Réalisation de deux escaliers avenue M.Bouchez
- Convention de partenariat avec la société ID FORMATION
- Contrat avec le Bureau Véritas pour assurer la mission SPS des travaux de rénovation des V.R.D. Cité H.Leclercq

UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2009, la Municipalité a perçu une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 653 640 € et présente conformément à la loi N° 91-429 du 13.05.91 le rapport d'utilisation de cette somme à savoir :



la commune a financé :

- un poste d'agent de développement social permanent à temps complet
- les séjours d'été et des séjours à la neige et des sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- les centres de loisirs des mois de juillet et août 2009 ainsi que pendant les vacances scolaires de Pâques à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire
- les quartiers d'été consistant en l'animation des quartiers de la commune notamment en développant les échanges et les rencontres des habitants des différents quartiers de la commune afin de permettre aux personnes ne partant pas en vacances d'accéder aux loisirs.

Ce bilan n'a fait l'objet d'aucune observation.

OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2009

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995, Monsieur le Maire présente le bilan des opérations immobilières réalisées en 2009 à savoir,

les acquisitions suivantes :

- immeuble sis 220 rue du Général Leclerc
- immeuble sis 123 bis rue R.Salengro
- immeuble 26 rue J.J.Rousseau
- immeuble sis 10 rue F.Evrard
- immeubles sis 57 bis rue R.Salengro
- immeuble sis 61 rue Pasteur
- immeuble sis 46 rue Jean Jaurès
- immeuble sis 17 rue Gambetta
-

ces immeubles étant destinés à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction , la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale et répondre à la maîtrise de la densité urbaine mise en place par le SCOT, préconisée lors du Grenelle de l'Environnement.

et des cessions suivantes :

- les terrains cadastrés section AC N° 614, 620, 622 et 623 sis rue J. Kosma destinés à la construction d'un lotissement
- le terrain cadastré section AB N° 730 sis rue E.Zola destiné à la construction d'un logement individuel
- les terrains cadastrés section AB N° 354, 355, 356 et 357 sis à l'angle des rues Pasteur et J.Jaurès destinés à la construction de logements collectifs

Ce bilan n'a fait l'objet d'aucune observation..



CREATION D'UNE COMMISSION MAPA

Considérant :

- le décret N° 2009-1702 du 30.12.09 modifiant les seuils applicables aux marchés publics
- que les collectivités locales peuvent traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 4 845 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, sur proposition de son Président décide la création d'une commission MAPA pour les marchés supérieurs à 193 000 € H.T. et que celle-ci soit identique à la commission d'appel d'offres à savoir :

PRESIDENT : BOUCHEZ Michel, Maire

MEMBRES TITULAIRES :

- MACIAZEK Christian, adjoint
- SZAT Stanislas, adjoint
- FLAMENT Alexandre, adjoint
- ABRAHAM Jean Claude
- HERMAND Jean, conseiller Municipal

MEMBRES SUPPLEANTS :

- BIELKIN Laurence, conseillère municipale
- THIRION Jean-Pierre, conseiller municipal
- HERMEL Jean Loup, conseiller municipal
- BOUKHATEB Nordine, conseiller municipal
- BELHAJ Myriam, conseillère municipale

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification de l'alinéa 2 de la délibération en date du 27.06.08 concernant la délégation de pouvoirs accordée à Mr le Maire en matière de passation des marchés. Mr Le maire est donc chargé par le Conseil Municipal de prendre toute décision concernant la passation des marchés dans la limite de 193 000 € H.T. conformément au nouveau code des marchés publics.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Après l'enquête publique concernant la modification du plan local d'urbanisme, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications suivantes :

- modification du règlement des articles UE et N pour la réalisation de buttes paysagères sur son territoire à proximité des sites d'activités économiques afin de favoriser leur intégration dans l'environnement,
- article UE : « les affouillements et exhaussements du sol à condition qu'ils soient nécessaires pour la réalisation des types d'occupation ou d'utilisation des sols autorisés, à l'exception des buttes paysagères»,
- article N 1 : suppression de la phrase : « les affouillements et exhaussements du sol à l'exception de ceux indispensables pour la réalisation des types d'occupation ou d'utilisation des sols autorisés »,



- article N 2 : les affouillements et exhaussements du sol à l'exception de ceux indispensables pour la réalisation des types d'occupation ou d'utilisation des sols autorisés, à l'exception des buttes paysagères »,

Les modifications du plan local d'urbanisme ont été adoptées à l'unanimité.

RESTAURATION

- Le Conseil Municipal, sur proposition de son Président a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2010-2011.
- pour permettre l'accueil aux centres de loisirs municipaux des enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 1.50 € par enfant le tarif d'accueil journalier de ces enfants.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

- renouvellement pour une année des contrats des 3 agents non titulaires employés à la sécurité des écoles
- recrutement de deux agents employés en renfort en école maternelle

CITE H. LECLERCQ

Suite à la consultation réalisée pour les travaux de rénovation des V.R.D. de la Cité H.Leclercq, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec l'entreprise DEZELLUS dont les offres s'élevant à 199 553.32 € H.T.pour le lot N° 1 « voirie – assainissement » et 172 545.02 € H.T. pour le lot N° 2 « réseaux – éclairage public » sont économiquement les plus avantageuses

Par ailleurs, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des crédits GIRZOM pour la réalisation de ces travaux.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

ACQUISITION DE DEUX IMMEUBLES

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à assurer le maintien de l'existant ou la reconstruction, la recherche de l'équilibre de l'habitat en rétablissant la mixité sociale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les immeubles sis 57 et 59 rue R.Salengro moyennant le prix fixé par les services fiscaux soit 206 000 €

VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Dans le cadre des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments communaux, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions faites par la Fédération Départementale de l'Energie (F.D.E.) concernant la valorisation des certificats d'économie d'énergie qui peuvent valoriser et représenter une source financière pour soutenir les projets de la commune. La F.D.E. s'engage à reverser à la



commune le produit des certificats d'économie d'énergie valorisés et participera par ce biais au financement d'opérations futures lorsqu'elles auront été achevées.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BILLY MONTIGNY

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de Billy-Montigny relative à l'entretien et aux frais de consommation d'énergie électrique du giratoire réalisé entre les deux communes et des feux tricolores. Ces frais seront pris en charge par chaque commune à hauteur de 50 % chacune. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

REDEVANCES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer à 105 € pour les communes de la Communauté de Lens Liévin le taux des redevances scolaires par enfant qui fréquente une classe élémentaire ou maternelle dans une autre commune que la sienne. Pour les autres communes, la Commune de Fouquières-lez-lens appliquera le même taux de redevance qui sera demandé par ces communes et ce à titre de réciprocité.

FETE DU 14 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'organiser des jeux pour les enfants âgés de moins de 15 ans le 14 juillet 2010 et vote un crédit d'un montant de 450 €.

CONVENTION AVEC 3ID

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler pour un an la convention à intervenir avec l'Association 3 ID relative au dispositif « brigades vertes » dans la limite de 456 h. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDITS

Le Conseil Municipal autorise le virement de la somme de 40 000 € à prélever à l'article 2313 intitulé « constructions » pour l'affecter à l'article 2182 intitulé « matériel de transport » Cette décision est adoptée à l'unanimité.